

CAMON

Près de 4 000 signatures contre la Venise verte

Les opposants à la Venise verte, un programme immobilier de 31 logements le long de la Somme aux portes des hortillonnages, ont remis au maire de Camon une pétition de près de 4 000 signatures lors du conseil municipal lundi.

(Encart en page régionale)

CAMON

Contre la Venise verte la mobilisation ne faiblit pas

La Denise verte, collectif d'opposition au projet immobilier, a remis une pétition avec plus de 4 000 signatures au maire lors du conseil municipal de ce lundi.

LES FAITS

- La **Venise verte** est un projet immobilier porté par la mairie de Camon début 2020.
- Il prévoit la construction de 31 logements sur le site du marais aux Bœufs au bord de la Somme.
- En marge de ce programme immobilier, un collectif opposé au projet s'est constitué, La Denise verte, qui souhaite son annulation.
- Ses membres défendent une zone humide à préserver.

CECILIA LERICHE

Pour le dernier conseil municipal de l'année à Camon, un drôle de cadeau de Noël a été remis au maire Jean-Claude Renaux. Lancée par l'association la Denise verte, une pétition a récolté plus de 4 000 signatures. Une nouvelle façon de monter à l'édile que le projet immobilier de la Venise verte est loin de faire l'unanimité.

818 SIGNATURES DE CAMONNOIS

Quelques minutes avant le début du conseil, les militants sont bien décidés à montrer que la « fronde anti-béton » continue. « On attendait une réunion publique, qui n'est jamais venue », souffle Éric Sagel, l'un des membres du collectif. Marie-Madeleine Fabre, présidente, tient entre ses mains la précieuse pétition. « Contrairement à ce qu'affirme le maire, les Camonnois sont nombreux à être contre ce projet », mentionne-t-elle. Ce sont 818 signatures de résidents de la commune qui confortent le collec-



Le collectif la Denise verte ne relâche pas sa lutte contre la Venise verte.

tif dans l'intérêt de sa lutte. La tension est palpable à l'intérieur de la salle municipale. Dès le début, agité, du conseil, Jean-Claude Renaux lance un avertissement : « Si vous continuez à perturber le conseil municipal, je vous ferai évacuer », lance-t-il. Il poursuit : « Vous devrez attendre la fin de la séance pour me remettre des documents ». Le ton est donné.

C'est Louis Descamps, conseiller municipal, élu de la majorité, qui est devenu le porte-parole du collectif. « Lors de la proposition du projet, j'ai voté "pour", mais si c'était à refaire, je voterais "contre" », a-t-il déclaré juste avant la séance.

« UN PROJET QUI RESPECTE LES LOIS ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR » SELON LE MAIRE. À la fin de la session, il a posé trois questions ciblées : le taux de logements vacants, la préservation de l'environnement et le début du défrichage sur la zone. Selon le maire,

le taux de logements vacants à Camon serait de 3,9 %, une situation « tendue ». Concernant le lien entre le projet et la préservation de l'environnement, il justifie un projet qui « respecte les lois et règlements en vigueur ».

Enfin, le début du défrichage de la rue René-Gambier ne correspondrait pas au début des travaux de la Venise verte mais à « un défrichage quotidien ». Louis Descamps a remis la pétition au maire, peu ouvert au dialogue avec ses administrés. Un recours sera déposé le 31 décembre. ■

Retrouvez une vidéo en scannant ce QR code ou sur notre site courrier-picard.fr



(Article en page locale)